



150825pv

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 août 2015**

L'an deux mille quinze, le 25 août à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Agnès BRUNOT, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

**Absents** : Chantal MACQUET (Pouvoir T.Dufour), Christelle COMBET

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle MINARD

### **Ordre du jour :**

1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 juin 2015

2°- Décision modificative n°3 (budget)

3°- Décision modificative n°4 (budget)

4°- Election d'un membre du CCAS issu du Conseil Municipal, suite à la démission d'un conseiller municipal membre du CCAS

6°- Autorisations d'urbanisme

7°- Classement de la Traverse du Carré dans le Domaine Public

8°- Tarification des services périscolaires garderie et cantine

9° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

### **1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 juin 2015**

Chaque conseiller a été destinataire du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2015.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### **2°- Décision modificative n°3 (budget)**

Monsieur Daniel AUDIBERT, rapporteur

expose qu'il est nécessaire de rajouter des crédits au budget principal 2015 en section dépenses de fonctionnement pour honorer les indemnités de dépréciation concernant l'alignement MILLET, route du Juiliard. Ces crédits avaient été prévus mais sur un compte d'investissement.

A cet effet, la révision de crédit suivante est proposée :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Article 6718 autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	
+ 30 000 euros	
CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	
-30 000 euros	

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES	RECETTES
	CHAPITRE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	Article 021
	- 30 000 euros
CHAPITRE 21 IMMOBILISATION CORPORELLE	
Article 2112 Terrains de voirie	
-30 000 euros	

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2015-84**3°- Décision modificative n°4 (budget)**

Monsieur Daniel AUDIBERT, rapporteur

expose qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au chapitre 041 du budget principal 2015 en **section d'investissement** pour des écritures d'ordre en attente de régularisation : frais d'insertion annonce création parking relais.

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES
Article 2152 installations de voirie	Article 2033 Frais d'insertion
1276.64 euros	1276.64 euros

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

#### Délibération 2015-85

##### **4°- Election d'un membre du CCAS issu du Conseil Municipal, suite à la démission d'un conseiller municipal membre du CCAS**

Monsieur le Maire expose :

Considérant que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS est élu par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel ;

Considérant que six membres du Conseil d'Administration du CCAS sont issus du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel ;

Vu la démission de Madame Viviane JEANTET de son mandat de conseillère municipale en date du 20 avril 2015

Vu que Madame Viviane JEANTET était membre du Conseil d'Administration du CCAS ;

il convient donc d'élire un nouveau membre dudit conseil d'administration ;

Vu que Madame Chantal MACQUET, 2<sup>ème</sup> Maire adjoint, a fait acte de candidature pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Il est procédé à l'élection, à bulletin secret, d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Madame Chantal MACQUET ayant obtenu 12 suffrages, soit la majorité absolue.

Madame Chantal MACQUET est proclamée membre du Conseil d'Administration du CCAS :

#### Délibération 2015-86

##### **5°- Revente du fioul restant dans la cuve fioul de l'école**

Monsieur Daniel AUDBERT, rapporteur expose :

Vu le passage d'une chaudière fioul à une chaudière bois dans le cadre du chantier de l'extension de l'école publique de Nonglard ;

Constatant que la cuve à fioul qui desservait l'ancienne chaudière contenait un reliquat d'environ 5000 litres de fioul que la Commune a du faire pomper ;

Après transvasement d'une partie de ce fioul dans les autres cuves de la Commune, et le transvasement de 4500 litres de fioul dans des cuves de la Commune de Sallenôves ;

Il convient de fixer le prix de revente à la Commune de Sallenôves.

Il est proposé au Conseil Municipal, de fixer ce prix à 0.58 € TTC le litre de fioul.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

#### Délibération 2015-87

##### **6°- Autorisations d'urbanisme**

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

**Retrait** pour un Permis de construire pour deux villas jumelées, chemin des Savus – Cédric DELPHIN-POULAT (PC 74.202.15.0002)

**Refus** pour un Permis de construire pour une villa individuelle, route de la Ville – Frédéric AVRIL (PC 74.202.15.0003)

**Arrêté favorable** pour un Permis de construire pour deux villas mitoyennes, chemin des Savus – Cédric DELPHIN POULAT (PC 74.202.15.0004)

**Refus** pour un Permis de construire pour une villa individuelle, route de la Ville – Alexandre MICHEA (PC 74.202.15.0005)

**Arrêté favorable** pour un Permis de construire pour une villa individuelle, route de la Ville – Frédéric AVRIL (PC 74.202.15.0007)

**Certificat de non-opposition** à une déclaration préalable pour le ravalement de façades, chemin des Savus – François ESCARAVAJAL (DP 74.202.15.0011)

**Certificat de non-opposition** à une déclaration préalable pour le ravalement de façades, route de chez Cruz – Bruno MANCONE (DP 74.202.15.0012)

Dossiers en cours d'instruction :

**Demande de permis de construire** pour une villa située route de la Ville – Kévin PERON (PC 74.202.15.0006)

### **7°- Classement de la Traverse du Carré dans le Domaine Public**

Rapporteur Christophe GUITTON

La Commune a acquis par acte notarié une partie de la parcelle n° A964 soit la rue dénommée « Traverse du Carré ». Il convient maintenant de classer cette rue dans la voirie communale et la basculer dans le domaine public.

La société SAFACT, nous propose un devis pour ce faire d'un montant de 2130.00 € TTC comprenant la préparation du dossier d'enquête publique.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### **8°- Tarification des services périscolaires garderie et cantine**

Rapporteur Agnès BRUNOT

Vu la délibération du conseil municipal du 29 juillet 2014 n°2014-47 fixant la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 ;

Sachant qu'il convient de fixer la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016 ;

Suite à la réévaluation du prix d'acquisition des repas auprès de notre fournisseur « Mille et un repas » de 1.23 % ;

Il est proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

La tarification est modulée en fonction du Quotient Familial pour les services garderie et cantine. Le prix plancher est appliqué aux familles ayant un Quotient Familial inférieur à 500. et le prix plafond est appliqué aux familles ayant un Quotient Familial supérieur ou égal à 1800.

Les tarifs varient entre le tarif plancher et le tarif plafond de manière linéaire.

-pour la cantine le prix plancher est fixé à 2.227 euros et le prix plafond est fixé à 5.669 euros par repas

-pour la garderie le prix plancher est fixé à 0.60 euro et le prix plafond est fixé à 1.40 euro par demi-heure commencée

-le gouter est facturé 0.70 euro.

Les trois quart d'heure de garderie compris entre 15 h 45 et 16 h 30 seront facturés au prix d'une ½ heure à demi-tarif.

Les tarifs de cantine seront indexés sur le coût d'acquisition des repas auprès du fournisseur.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

## Délibération 2015-88

### **9°- Préparation rentrée scolaire**

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Afin de parachever la préparation de la rentrée scolaire, compte tenu de l'augmentation des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal l'achat de mobiliers réalisés ou à réaliser, à savoir :

-meubles de rangements pour une somme d'environ 1500.00 €.

-pour la cantine l'acquisition de tables basses et chaises adaptées pour les petites sections est proposée pour un montant d'environ 400.00 €.

-pour la cantine des tenues spécifiques à ce service

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### **10° Informations diverses**

#### **Plan d'alignement route du Juiliard**

Rapporteur Christophe GUITTON

Il est rappelé que la Commune a approuvé un plan d'alignement de la route du Juiliard par délibération du 28 novembre 2011. La propriété Millet (à l'angle de la route du Juiliard et de la route de chez Dupraz) était concernée. Après estimation des domaines, il avait été proposé à Mme MILLET une somme de 5232.00 € pour l'acquisition du terrain touché par cet alignement. Mme MILLET a contesté auprès des tribunaux cette valeur en demandant en sus une indemnité de dépréciation de la maison. En première instance, le tribunal a proposé une indemnité de dépréciation de 29 000.00 € en sus de la valeur du terrain. Mme MILLET comme la Commune ont fait appel de cette décision. La cour d'appel par arrêt du 24 juin 2015 a confirmé ces valeurs. Les fonds nécessaires ayant été prévus au budget, la Commune a donc réglé cette indemnité.

La Commune a également missionné la société SAFACT pour la réalisation de l'acte administratif et sa publication (906.00 € TTC).

Le conseil demande à la commission de travailler sur l'élargissement du trottoir sur la parcelle reprise.

#### **Avancement du chantier de l'école**

Rapporteur Christophe GUITTON

Le chantier de l'extension de l'école a commencé le 20 juillet dernier.

Les travaux de démolition en chaufferie et de terrassement sont achevés y compris l'enlèvement de la cuve à fioul.

Les travaux d'installation de la chaufferie commencent.

#### **Avancement des travaux**

Rapporteur Thierry DUFOUR

Peinture routière

Reprise des peintures sur les routes.

Ajout de marquage ( Chemin piétons, stop, route de la montagne)

Paratonnerre

Mise aux normes.

Route de la Ville

#### **Déclaration d'intention d'aliéner (Délégation du Maire)**

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles B629-636 impasse des Neyrulles avec une villa de 120 m<sup>2</sup> au prix de 370.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour le lot 11 des parcelles A 1300 et 1303 de 275 m<sup>2</sup> impasse du Bocher au prix de 117.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour le lot 10 des parcelles A 1300 et 1303 de 273 m<sup>2</sup> impasse du Bocher au prix de 136.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles A 1300 et 1303 de 1805 m<sup>2</sup> impasse du Bocher au prix de 300.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

### **Lutte contre le frelon asiatique**

Le Préfet informe qu'une cellule est mise en place pour la lutte contre le frelon asiatique. Une affiche est apposée en mairie avec les contacts en cas de problème.

### **Analyses de l'eau**

La Communauté de communes nous communique les dernières analyses de l'eau en date du 27 juillet 2015, prélèvement en sortie de réservoir du Chêne et 5 août 2015 prélèvement au robinet de la mairie. Conclusions : « Respect des limites de qualité pour les paramètres analysés ».

### **Révision des listes électorales**

Une révision des listes électorales aura lieu en Septembre. Les formalités d'inscription sont à accomplir en mairie avant le 30 Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.

## **AGENDA**

**RENTREE SCOLAIRE** : La rentrée scolaire aura lieu le **1er septembre 2015**, au vu du chantier d'extension, chacun devra prendre les précautions nécessaires, et notamment ne pas bloquer l'accès au chantier (stationnement interdit sur le parking derrière l'école, chemin de l'école ou sur la place face à l'entrée du chemin de l'école). Les entreprises de leur côté se sont engagées à ne pas accéder au chantier aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Afin de limiter au maximum la circulation aux abords de l'école pendant cette période, il est demandé de privilégier les stationnements sur les parkings de la pièce et de la Salle des fêtes.

**AG du CAN** : Le **4 Septembre** à 20h salle des Sommets.

**AG de l'APE** : Le **11 Septembre** Salle des fêtes

**FORUM DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNAL** : Le forum des associations de la CCFU se tiendra le **5 septembre** au gymnase de Sillingy.

**SORTIE des AINES** : La sortie des aînées aura lieu le **12 septembre 2015**, en direction de Divonne et de Coppet (en Suisse). Les personnes concernées ont reçu leur bulletin d'inscription et doivent, si elles sont intéressées, penser à le retourner à la mairie.